

CONSEIL COMMUNAL DE CHÂTEAU-D'OEX
Commission gestion-finances COGEFI

Rapport de la Commission gestion-finances COGEFI, chargée de l'étude du préavis 11/2024, Travaux de sécurisation et d'aménagements dans la Torneresse, aux Moulins

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour cette séance agendée au 23 avril 2024, la COGEFI était composée de M. Nicolas Henchoz, Président, Mme Karine Raynaud Rossier, MM. Frédéric Combremont, José Lourenço Duque et Alexandre Mollien, et de la rapportrice soussignée, MM. Jacques-François Pradervand et Fernando Manuel Da Silva Ferreira étant excusés.

Les informations transmises nous permettent de constater les importants dégâts causés par la crue exceptionnelle du 14 novembre 2023. L'objectif est de reconstruire, entretenir et réparer tous les ouvrages de ce secteur qui ont été impactés. Cela représente environ 15 points à corriger.

Dans un premier temps, il est prévu de laisser la Torneresse trouver sa pente d'équilibre naturellement, en démolissant le seuil. Si cela ne s'avérait pas concluant dans un laps de temps raisonnable, une rampe en enrochements similaire à celle se trouvant en amont pourrait être réalisée.

Nous prenons également acte que le Parc Naturel Régional pourrait être sollicité pour un soutien financier s'élevant à 5 % du coût total des travaux.

Compte tenu de la très forte proportion de subventions, les membres de la commission sont favorables à ces travaux. Toutefois, il apparaît clairement que le non-bétonnage de ces ouvrages a conduit à ces dommages et les ingénieurs en charge du dossier devraient en tirer les conclusions qui s'imposent.

L'alinéa c) du décide du préavis prévoit bel et bien des subventions cantonales et fédérales.

Il est encore à relever que la capacité financière de la Commune permet l'octroi de ce crédit.

DECISION : les membres de la Commission gestion-finances à l'unanimité, vous recommandent d'accepter le décide du préavis 11/2024, soit

a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation et d'aménagements dans la Torneresse aux Moulins.

b) d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 800'000.--.

c) de financer ce montant :

- par plusieurs subventions cantonales et fédérales à recevoir de l'ordre de 95%, estimées à CHF 760'000.-- ;

- le solde estimé à CHF 40'000.--, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Commission gestion-finances
La rapportrice : Line Rossier